





HONORAIRES DE VENTE 2017						
<i>HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR</i>						
<i>Pourcentage appliqué sur le prix net vendeur de la transaction - (sauf convention contraire)</i>						
PRIX NET VENDEUR	Locaux à usage d'habitation	Locaux à usage professionnel	Terrains à bâtir	Parking	Estimation	Rédaction du compromis de vente
- de 60 000 €	10 % TTC	10 % TTC	7 % TTC	3 500 € TTC	GRATUIT	GRATUIT
De 60 000 € à 100 000 €	7 % TTC	8 % TTC				
De 100 000 € à 140 000 €	6 % TTC					
Au delà de 140 000 €	5 % TTC					

HONORAIRES DE LOCATION - Régis par la Loi ALUR du 15/9/2014 Tarif appliqué pour le locataire et pour le propriétaire		
	Zone Tendue	Zone Non Tendue
Etat des lieux	3 € le m ²	3 € le m ²
Rédaction des baux	10 € le m ²	8 € le m ²

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE A la charge du propriétaire
7 % du montant du Loyer charges comprises
Obligation de délivrance d'une facture pour toute prestations de plus de 15 € TTC

INFORMATIONS LEGALES		
	Carte professionnelle	LOGIMAX : Siret 502 157 332 00011 - TVA CEE FR25502157332 Carte professionnelle délivrée par la Préfecture de la Charente Maritime : TRANSACTION N°T920 et GESTION 370G
	Caisse de garantie	Caisse de garantie SOCAF, 26 avenue de Suffren 75015 Paris - N° Sociétaire : 26 752 Montant garanti TRANSACTION : 120 000 € - Montant garanti GESTION : 140 000 € Compte dépôt n°15159 39077 00021379206 Banque Crédit Mutuel
	Service de médiation à la consommation	MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE : 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr mediation@vivons-mieux-ensemble.fr